



# SERVICE DE REPAS À DOMICILE

SERVICE AUX PERSONNES AGEES (+ DE 60 ANS),  
HANDICAPEES OU MOMENTANEMENT HANDICAPEES

## BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner au CCAS – 14 Bis Rue du Général Strolz – CS 70467  
90008 BELFORT CEDEX

### DEMANDEUR

Nom : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénom : .....

Né(e) le : .....

SITUATION : Marié(e)

Veuf(ve)

Célibataire

Séparé(e) ou divorcé(e)

### CONJOINT

Nom : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénom : .....

Né(e) le : .....

### ADRESSE

..... - 90000 BELFORT

Tél : .....et/ou.....

### HABITATION

Appartement

Étage ..... Maison

Clé(s)

Badge

**DATE DE LA DEMANDE :** .....

**DATE DE LA PREMIÈRE LIVRAISON :** .....

### JOURS DE LIVRAISON DES REPAS

Repas : LUNDI  MARDI  MERCREDI  JEUDI  VENDREDI  SAMEDI  DIMANCHE

*Les repas du jeudi, vendredi sont livrés le jeudi et les repas du samedi, dimanche sont livrés le vendredi.*

Régime : Non  Sans sel  Diabétique

Le potage est compris dans le repas sans supplément tarifaire.

### PERSONNE À PRÉVENIR

NOM ..... Prénom .....

Adresse : .....

Tél : ..... et/ou ..... Lien de parenté : .....

### DESTINATAIRE DE LA FACTURE

NOM/Prénom ou Organisme : .....

Adresse : .....

### PIÈCE A FOURNIR

Une copie de l'avis d'imposition (actuellement 2021 sur les revenus 2020) **est à fournir avec le bulletin d'inscription.** Elle est indispensable pour fixer le tarif. Les tarifs sont basés sur les revenus déclarés qui permettront de déterminer le tarif appliqué (modalités de calcul précisées dans la notice ci-jointe). Si ce document n'est pas fourni, le tarif maximum sera appliqué.

DATE ET SIGNATURE  
DU DEMANDEUR OU DE SON REPRESENTANT

## Mode de calcul du prix unitaire d'un repas

### Année 2022

Le prix unitaire d'un repas combine les principes suivants :

- Un prix unitaire plancher (tarif de base) pour les usagers ayant des ressources inférieures ou égales au montant du minimum vieillesse (9 639 € pour une personne seule et 16 868 € pour un couple).
- Un prix unitaire plafond (tarif maximal) pour les usagers dont les ressources annuelles dépassent un montant déterminé par le Conseil d'Administration du CCAS (19 314 € pour une personne seule et 33 800 € pour un couple).
- Une progressivité linéaire des tarifs applicables aux usagers dont les ressources sont comprises entre les deux niveaux de ressources définis ci-dessus.

Les ressources prises en compte sont les suivantes :

- Détail des revenus : pensions, retraites, rentes déclarants 1 et 2 (avant abattement spécial).
- Revenus perçus par le foyer fiscal : capitaux mobiliers déclarés, rentes viagères à titre onéreux nettes, revenus fonciers nets soit en positif ou négatif.
- Réductions d'impôt : Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes.

Ainsi la tarification 2022, applicable aux repas livrés à compter du 1er mars s'établira comme suit :

#### **Usagers – Personne Seule**

*En fonction des ressources annuelles déclarées au titre de l'année 2020 (AVIS IRPP 2021) :*

	Ressources inférieures à 9 639 €	Ressources comprises entre 9 639 € et 19 314 €	Ressources supérieures à 19 314 €
Tarif de base + Part additionnelle (Le cas échéant)	3,47 €	3,47 € + Ressources annuelles – 9 639 € x 0,000774	3,47 € + 19 315 € - 9 639 € x 0,000774 Soit 7,49 €
<b>= Tarif appliqué</b>	<b>= 3,47 € (Tarif de Base)</b>	<b>= 3,47 € + Part additionnelle</b>	<b>= 10,96 € (Tarif maximal)</b>

#### **Usagers – Couple**

*En fonction des ressources annuelles déclarées au titre de l'année 2020 (AVIS IRPP 2021) :*

	Ressources inférieures à 16 868 €	Ressources comprises entre 16 868 € et 33 800 €	Ressources supérieures à 33 800 €
Tarif de base + Part additionnelle (Le cas échéant)	3,47 €	3,47 € + Ressources annuelles – 16 868 € x 0,000442	3,47 € + 33 801 € - 16 868 € x 0,000442 Soit 7,49 €
<b>= Tarif appliqué</b>	<b>= 3,47 € (Tarif de Base)</b>	<b>= 3,47 € + Part additionnelle</b>	<b>= 10,96 € (Tarif maximal)</b>

